

Michel Rodriguez  
Professeur de Mathématiques



Madame la Rectrice de l'Académie de LILLE  
s/c de la voie hiérarchique

**OBJET** : Demande d'intervention sur des faits suspectés de harcèlement moral au travail  
Maladie Professionnelle

Réf : Le dossier de requête administrative concernant ma demande de protection fonctionnelle  
Mon courrier du 9/10/2019 transmis par la voie hiérarchique

Bl [redacted], le 13 novembre 2019

Madame la Rectrice,

Mon courrier cité en référence vous informait de la façon dont M. le Proviseur du Lycée [redacted] a jugé bon de traiter mon autorisation d'absence exceptionnelle des 26 et 27 septembre dernier.

En constatant les faits, mes nerfs avaient lâché, au point de ne pas pouvoir assurer mes cours : Mon médecin m'avait prescrit un arrêt de travail jusqu'au 18/10 inclus.

***Je considère, et je ferai au besoin valoir juridiquement, que le lien de cause à effet est direct entre la demande qu m'était faite de proposer des horaires de récupération de cours et le déclenchement de ma crise de larmes. Plusieurs témoins pourront en témoigner.***

Il apparaît que les dégâts causés à ma santé nerveuse sont plus profonds que cela, car, comme je l'expliquais à Monsieur le Ministre dans mon courrier (du 16/09 dernier qui vous a été transmis par la voie hiérarchique) : « *la conscience professionnelle, lorsqu'elle est « chahutée » injustement, est, dans notre société moderne, et tout particulièrement dans la profession d'enseignant, l'un des vecteurs les plus importants dans l'apparition du stress professionnel.* » ...

Il n'était alors question que de « stress », ***aujourd'hui, la dépression est bien là.***

À la lecture de ce même courrier, M. le Proviseur avait souhaité avoir un entretien avec moi, pour me suggérer d'activer le service de médecine de prévention, et j'avais à l'époque décliné cette suggestion considérant que mon état me permettait d'assurer mon service.

C'était le 19/09, et je n'ai depuis physiquement plus jamais rencontré M.M [redacted]

Par contre, dès lors que mon état ne m'a plus permis d'assurer mon service, j'ai immédiatement contacté votre service de médecine de prévention. Rendez-vous a été pris le jeudi 07/11/2019 en début d'après-midi avec Madame Poutrain, infirmière de prévention.

J'avais auparavant repris mon service au lycée à la rentrée des vacances de Toussaint..

Comme je l'avais fait avec mon médecin traitant, j'ai présenté dans le détail et avec la même émotion, la situation qui était la mienne. J'ai senti chez mon interlocutrice beaucoup de compréhension et d'empathie, mais, une fois que la situation a été parfaitement claire à ses yeux, ses conclusions étaient les suivantes :

- ***Elle n'avait aucun moyen d'intervention directe auprès de ma hiérarchie*** (même pas dans le seul domaine où je croyais qu'elle en avait, à savoir le fait qu'on ne répondait même pas à ma demande d'adaptation du poste de travail en m'attribuant une salle au rez-de-chaussée pour m'éviter des escaliers pénibles à cause de mon opération du plateau tibial qui me fait souvent souffrir en fin de journée... « La procédure a changé » m'a-t-elle appris, Je dois guetter la circulaire, faire une demande transmise au correspondant handicap du Rectorat, et faire intervenir un courrier de mon médecin traitant au chef d'établissement ... Visiblement, mentionner le problème directement au chef d'établissement ne suffit plus ! Vive le progrès !...)

- ***Le service de prévention ne pouvait assurer mon suivi psychologique car il n'y a pas de médecin de cette spécialité dans le service ...*** Elle est bien consciente du fait que le domaine psychiatrique est saturé, tant au niveau des consultations privées que dans les CMP, mais à part me fournir la carte du CMP de Béthune, elle ne pouvait rien faire non plus pour accélérer ma prise en charge.
- ***Je devais me préserver ...*** Et, à ce titre, je ne devais pas hésiter à me rapprocher de mon médecin traitant dès que je ne me sentirais pas en état d'assurer mes cours ...

Le lendemain de ce rendez-vous, après une nuit au cours de laquelle je n'avais pas réussi à dormir, je me rends au lycée pour effectuer mon service.

Arrivé en salle des professeurs, le coordonnateur de mathématiques vient me saluer et m'informe des dernières nouvelles concernant la matière ... les modalités du conseil de classe en 1ère Spé math, l'annulation d'un devoir commun qui était prévu ... rien que des informations banales ... Mais je constate que, tout en l'écoutant, mes larmes commencent à couler ... au point que mon collègue a dû se demander ce qu'il avait pu dire d'inconvenant !

Je n'ai pu me retenir de pleurer pendant cinq bonnes minutes, et c'est en parlant avec un autre collègue que je me suis convaincu que je ne pourrais pas me concentrer devant mes élèves ce jour-là ...

« Tu dois te protéger ... » m'a-t-il dit, faisant écho à la phrase de Madame POUTRAIN ...

« Vous devez vous protéger ! » m'a encore dit le médecin, ce même jour, ajoutant une phrase de son cru sur la « sainte-institution-scolaire-contre-laquelle-il-est-illusoire-de-lutter-car-c'est-elle-qui-vous-brise ! ». Le ton de cette phrase m'a donné à penser que je n'étais pas le seul enseignant en détresse de sa patientèle ...

Voilà, très précisément mon ressenti, Madame la Rectrice : l'institution scolaire est en train de me briser.

- Cette « solidarité directoriale » pour empêcher les « vagues » concernant les erreurs de « management » ... celle qui vous a conduit à vouloir me faire taire par la menace, plutôt que d'intervenir auprès de M.M( ) pour lui faire comprendre que son attitude envers moi était condamnable et lui imposer d'en changer.
- Ce silence assourdissant dès lors que les dossiers contentieux ont été ouverts ... Le temps long, le silence qui dure ... ce qui fait que, plus d'un an après avoir été seulement mis au courant de l'existence d'un courrier de parents, qui dénonçait auprès de vous des supposés manquements de ma part, ***RIEN, absolument RIEN, n'a été fait***, ni pour répondre à ce courrier, ni pour élucider le fait que trois semaines après la rentrée, des parents dont les enfants n'ont jamais fait auparavant de mathématiques avec moi, puissent être convaincus que je suis une calamité pour eux, ***moi qui suis agrégé hors-classe avec 37 ans de pratique d'enseignement, non-stop !...***  
Plus d'une longue année à me dire que, décidément, à l'éducation nationale, l'expression « ressources *humaines* » fonctionne comme un oxymore.
- Et, pour finir le tableau, cette conjoncture sociale au sein de notre institution, qui semble craquer de toutes parts ; où l'on entend tous les jours parler du « malaise », et du « mal-être » des enseignants, du nombre de suicides, de leur souffrance au travail ...  
Chaque titre de cette longue série résonne en moi douloureusement, et je ne peux croire que, dans les sphères du pouvoir, on n'ait pas conscience de ce qui se passe. Que les noms de Jean Willot ou de Christine Renon, pour ne citer que les plus médiatisés, ***n'amènent pas dans ces sphères la prise de conscience d'une énorme erreur, d'un énorme gâchis, d'une faute impardonnable, et qui produira encore les mêmes effets si on ne la corrige pas ...***

Aujourd'hui, Madame la Rectrice, je suis malade, littéralement MALADE, de tout cela ...

Depuis la fin janvier 2019, je ne cesse de tirer sur la sonnette d'alarme, et il n'y a personne, au sein de

ma hiérarchie pour me rendre ma dignité d'enseignant et pour conforter ma conscience professionnelle.

Ma demande de protection fonctionnelle, qui date de cette époque ne concernait que l'agression à ma dignité d'enseignant relative au signalement qui vous avait été fait par courrier.

Mais depuis, ***il m'apparaît de plus en plus clairement que je subis depuis trois ans un faisceau de décisions et de faits qui me permettent de qualifier la situation de harcèlement moral au sein de mon établissement.***

« *Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* » (article 6 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 )

Il se trouve que le harcèlement moral entre dans la liste des éléments qui motivent la protection fonctionnelle, ***ma demande initiale n'est donc aujourd'hui que doublement motivée.***

L'Article L1154-1 du code du travail établit les règles de preuve concernant le harcèlement moral : il prévoit que le salarié concerné ***établit les faits qui permettent de présumer l'existence d'un harcèlement.*** La Direction, au vu de ces éléments, doit prouver que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que ses décisions sont justifiées par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.

***Cela étant posé, voici la liste de faits qui permettent de non seulement présumer l'existence d'un harcèlement à mon encontre, mais aussi d'en circonscrire l'origine.***

Tout démarre en juin 2016, où la proviseure-adjointe de l'époque, Madame [REDACTED] avait trouvé bon, au cours d'une épreuve écrite du bac dont j'effectuais la surveillance, de faire irruption dans la salle d'un pas décidé pour me reprocher vertement, devant les candidats surpris et dérangés dans leur travail, d'avoir à la main un livret de Su-do-ku, auquel je jetais un œil de temps en temps afin de lutter contre la somnolence que peut entraîner une surveillance d'épreuve de 5 h d'affilée ...

J'ai rangé le livret et ne l'ai plus ouvert, mais j'ai eu le réflexe, qui a été interprété comme de l'effronterie, voire de l'insolence, de faire part de l'incident au chef du centre d'examen en lui demandant de bien vouloir rappeler à son adjointe qu'il lui était possible de me faire signe de l'extérieur de la salle afin de m'expliquer ce qu'elle avait à m'expliquer, sans qu'il soit besoin ni de déranger l'épreuve, ni de m'humilier en public, et ce qui m'aurait permis d'avancer mes arguments en défense.

Monsieur [REDACTED]; chef d'établissement demanda, lors d'un entretien « de médiation », que je présente des excuses pour mon prétendu manque de respect, on évoqua même pour obtenir ces excuses, l'éventualité d'un blâme, et je m'y refusais en arguant que j'avais fait l'objet d'un manque de respect préalable et plus important.

Il m'est apparu évident, quelques semaines plus tard, que cet incident était en lien avec la décision soudaine et inexplicquée du chef d'établissement de modifier la répartition des services par rapport à celle qui avait été retenue lors du conseil d'enseignement (qui avait eu lieu avant l'incident précité ...). Une classe de terminale scientifique qui m'avait été attribuée m'a été retirée arbitrairement un mois plus tard, et sans justification, alors que j'avais largement avancé dans mon travail de préparation ...

On remplaçait une mesure administrative, le BLÂME, que je pouvais contester devant le tribunal administratif, par une décision « inattaquable » puisque la répartition des services est de la compétence exclusive du chef d'établissement.

On me faisait ainsi comprendre, pour la première fois, que dans ce lycée, il n'était pas bon de

contester ses « supérieurs hiérarchiques », même quand on avait des arguments !

Ma réaction fut aussi simple que proportionnée : je refusais les heures supplémentaires au-delà des heures qui pouvaient m'être imposées. Ce qui, dans la situation de répartitions de services, posait un problème délicat à la direction.

C'est là qu'intervient pour la première fois le nouveau chef d'établissement ...

Venant d'arriver « en doublon » avec son prédécesseur jusqu'au vacances de Toussaint, il m'affirma, en entretien, qu'il était informé du différend qui m'avait opposé à l'adjointe toujours en place, et qu'il ne voyait pour sa part aucune raison de m'interdire l'attribution d'une terminale S ; et il me demandait de revenir sur ma décision de refus des heures supplémentaires contre sa promesse de reconsidérer mon cas pour les années ultérieures.

Son discours paraissait sincère, et je lui fis confiance...

### **1/ Compétence didactique dénigrée :**

Mais, depuis cette année-là, alors que je renouvelle annuellement ma demande d'attribution d'une Terminale S (*par des lettres de plusieurs pages* ... Cette précision prendra son importance plus avant dans le récit...), cette demande m'est systématiquement refusée.

Indépendamment des circonstances que je viens d'indiquer, et dont chacun peut penser qu'elles contiennent une part de subjectivité, je me permets, afin que des faits 100% objectifs et inattaquables soient énoncés, d'ajouter que depuis que je suis au lycée, j'ai croisé parmi mes collègues trois autres agrégés, dont deux n'enseignent plus au lycée.

Ces trois agrégés se sont vus attribuer *chaque année, durant tout leur passage au lycée*, une classe de terminale scientifique ... Parmi eux, un agrégé Hors-Classe se voyait régulièrement confier la spécialité maths de terminale S.

*Je suis agrégé Hors-Classe, le seul qui reste dans le lycée en mathématiques (l'autre n'étant pas encore à la hors-classe), et, depuis la rentrée 2013, soit pour la septième année consécutive, et alors que je demande expressément ce niveau, je me le vois refuser.*

N'est-ce pas là une discrimination objective et évidente ?

N'est-ce pas là une décision de nature à entretenir contre moi une réputation d'incompétence ?... Et partant à *porter atteinte à ma dignité* ?

*C'est en tout cas selon moi une agression caractérisée et récurrente à ma compétence didactique, c'est à dire celle de ma relation au savoir que j'enseigne.*

### **2/ Compétences pédagogiques mises en doute :**

Les années suivantes, j'ai rencontré plusieurs situations de désaccord grave avec ma direction :

- J'ai été amené plusieurs fois à devoir justifier des appréciations portées sur des bulletins trimestriels, plusieurs sur une même classe, que Madame la proviseure-adjointe avait « stabylotées » et dont on me demandait de modifier le libellé, ce à quoi j'ai rarement consenti sans qu'aucune des appréciations ne m'ait causé le moindre problème ni avec l'élève concerné ni avec ses parents.
- Il y a même eu un cas où une appréciation a été censurée d'office par la direction, une phrase que j'avais saisie ayant carrément disparu ! Lorsque je m'en suis plaint, le proviseur a oralement évoqué une « erreur de manipulation regrettable »... J'ai de sérieux doutes là-dessus, car il s'agissait déjà d'une phrase que Mme la Proviseure-adjointe avait critiquée en conseil de classe comme « relevant d'un jugement de valeur », et donc à proscrire sur un bulletin ...

Il a fallu que j'insiste sur le fait que les appréciations sur le bulletin, à la ligne correspondant à ma discipline, relevaient de ma responsabilité personnelle et que j'entendais assumer cette responsabilité pour que cessent ces méthodes que je qualifierais d'infantilisantes, même s'il est aisé pour la direction de prétendre, comme elle l'a fait d'ailleurs, que c'est pour me

protéger qu'on contrôle mes appréciations !

***Ce faisant, on me donne encore à penser que je commets des erreurs, on remet toujours en cause mes compétences, et le bien fondé de mes affirmations ...*** Et on ose le faire ***en conseil de classe, devant des collègues***, qui, heureusement pour moi, ne s'y trompent pas !

- J'ai eu par ailleurs à signaler au cours de ces années quelques élèves dont le comportement transgressait largement les stipulations du règlement intérieur. Les rapports concluaient systématiquement sur une demande de sanction dont je laissais au chef d'établissement le soin de doser le niveau.

Je n'oublierai jamais le cas de cet élève de seconde, qui, à la fin du 2<sup>nd</sup> trimestre, alors qu'il n'avait fait aucun effort depuis le début de l'année, s'était permis de m'insulter (« M'sieur, t'es un shlag !... ») et dont il s'avérait toujours impossible d'obtenir le silence à défaut de l'attention. Un élève qu'aucun collègue, d'aucune discipline ne parvenait à maîtriser ...

Pour ma part, j'avais conclu le rapport en disant qu'il m'était devenu impossible, suite à cette insulte, de le garder dans ma classe, et je pensais que l'allusion au conseil de discipline était ainsi assez claire.

Monsieur le proviseur en jugea autrement : Il trouva le moyen de lui faire suivre les mathématiques (et les mathématiques seulement) dans une autre classe, ***sans autre forme de sanction***.

En fin d'année, M. le proviseur encore jugea que cet élève « allait pourrir » la classe de 1<sup>ère</sup> STMG si on l'y orientait, et en déduisit qu'il fallait l'orienter en 1<sup>ère</sup> ES !... Ce fut l'année suivante, alors que je ne le suivais plus, que cet élève fut exclu du lycée suite à un conseil de discipline demandé par le rapport d'un autre enseignant ...

J'en tire pour ma part la conclusion que mon chef d'établissement avait ainsi posé un nouvel acte destiné à mettre l'accent sur mon incompétence à « gérer » cet élève difficile, le problème venant de moi, et non de lui .

***Voilà pour ce qui concerne les agressions à mes compétences pédagogiques en rapport avec la relation professeur /élèves...***

### **3/ Compétences collaboratives mises à mal :**

Je reviens sur la question des répartitions de services pour souligner un autre aspect de violence à mes yeux, en dehors du simple dénigrement de mes compétences didactiques :

Pour empêcher que s'installe un débat salubre au sein de l'équipe de mathématiques, qui puisse aboutir à une organisation juste équitable et comprise, des répartitions de services, dès son arrivée, M. le Proviseur ***a décidé de modifier la méthode en place des années antérieures*** : La répartition des services n'est ***plus jamais à l'ordre du jour des conseils d'enseignements*** de fin d'année ! La répartition nous est annoncée entre le 15 juillet et le ...21 août ! Elle tombe du ciel, comme le jugement divin, la foudre pour certains, la neige de Noël pour d'autres.

Et elle s'appuie ***exclusivement*** sur une fiche de vœux individuelle, le proviseur n'ayant jamais donné d'indication sur le mode de traitement de ces fiches de vœux, entendant par là user de manière absolue de sa compétence arbitraire.

Objectivement, dans combien d'établissements cela se passe-t-il ainsi ?...

Objectivement, cela se passe dans tous les établissements où le chef souhaite faire de la répartition des services un outil de discrimination, et une source d'émulation.

« Soyez soumis, vous serez exaucés, soyez rétifs, vous serez punis ... »

D'ailleurs cela n'empêche pas, même dans notre établissement, dans la plupart des autres disciplines, qu'un projet de répartition lui soit soumis, et qu'il s'y conforme dès lors qu'il l'approuve, Il suffit que l'équipe disciplinaire se montre soudée ... mais ***en maths***, dans notre lycée, ***on ne fait***

### ***plus de projet de répartition ...***

Il faut comprendre que beaucoup d'enseignants de mathématiques trouvent le système mis en place tout à fait pertinent ... Tous ceux qui ont une terminale S, sont contents de l'avoir, et ne souhaitent pas la perdre !

C'est naturel ... ils se disent : « j'ai la classe que je veux, et en plus, personne ne peut me reprocher quoi que ce soit puisque ce n'est pas moi qui suis responsable de la décision ... »

Alors l'attitude que j'ai adoptée, consistant à demander sans cesse qu'un accord intervienne entre nous pour proposer un projet de répartition se voit opposer un silence gêné (aucune réponse à mes propositions)... Autant dire que cela ne favorise pas la concertation ni l'esprit « d'équipe »...

Je soutiens que la cause principale de l'effondrement de la cohésion de notre équipe de mathématiques est directement liée à la décision directoriale de ne plus discuter de la répartition des services en conseil d'enseignement.

***Je soutiens qu'il était déjà, à ce moment-là, dans les intentions du chef d'établissement, de me décourager de rester dans l'établissement.***

***C'est en tous cas là une nouvelle occasion de m'attaquer sur une troisième compétence : l'esprit de collaboration.*** Dans cette attaque, il a trouvé en certains de mes collègues de maths des complices plus ou moins conscients. Je reviendrai plus bas sur cette complicité.

### **4/ Refus de prise en compte de la condition physique :**

Au moment de la transmission des fiches de vœux, j'ai adressé un mail au proviseur pour lui demander de bien vouloir prendre en considération mon handicap lié à une prothèse de soutien du plateau tibial datant de 2004 et rendant difficilement compatible mon service avec des déplacements nombreux, surtout en ce qui concerne les escaliers. J'ai aussi fait allusion au fait que plusieurs collègues avaient fait l'objet avant moi, à la fin de leur carrière d'attribution de salles fixes pour leurs dernières années de service ...

L'emploi du temps donné en début d'année n'était en rien changé pour moi de ce point de vue, ***et il n'a même pas été répondu à ce mail.***

Le message est clair : ***ce ne sont pas seulement mes compétences, mais aussi ma santé, qui sont méprisées.***

### **5/ Le « stratagème » ...**

Ce qui nous amène à l'épisode de l'année scolaire dernière ... Cet épisode où les différentes dimensions évoquées de harcèlement moral vont se mettre en convergence.

Au point où je suis parvenu de mon travail d'élucidation, je vais annoncer les choses dans l'ordre chronologique, bien que cet ordre ne corresponde pas à celui de mon information des faits.

#### **Rentrée scolaire 2018 :**

Sans surprise, je ne me vois pas attribuer une terminale S, mais on m'affecte une 1èreS sur laquelle va se concentrer l'intrigue.

Les autres professeurs de maths de ce niveau ont convenu d'une progression annuelle commune, qui a été discutée entre eux, hors de ma présence, ils ont aussi convenu de faire dans l'année deux épreuves de devoirs surveillés communs.

J'ai pour ma part préféré suivre la même progression que je suivais pour la 5ème fois, après avoir trouvé plusieurs incohérences dans celle qu'ils adoptaient. J'ai annoncé cette décision par mail au coordonnateur de la discipline.

Je précise que le mot « incohérence » ne signifie pas qu'il soit illogique de procéder ainsi, mais seulement ***que je n'y trouvais pas de logique*** et, qu'à mon sens, il est malsain d'enseigner selon une progression dans laquelle on n'est pas à l'aise. Bref, ce faisant, je ne fais qu'appliquer ma liberté

pédagogique.

Du reste, j'informe mes élèves et leurs parents de ce que sera ma progression annuelle dans un document écrit que je demande de signer, et qui est diffusé sur le logiciel ENT.

### **Deux ou trois semaines plus tard :**

Sans doute alertés par leurs enfants qui s'étonnaient de voir des camarades leur parler de ce qu'ils faisaient en maths, des parents téléphonent à M. le proviseur pour en savoir plus ...

Et c'est suite à cet (ces?) entretien (s?) qu'un premier courrier est rédigé par les parents de trois élèves .

Ce courrier me signale au proviseur, à l'inspection de mathématiques, et à vous-même, comme un enseignant « **connu pour ne pas terminer son programme de 1ère S** » et donnant aux professeurs de terminales d'énormes difficultés pour rattraper les chapitres manquants !

Ce courrier incendiaire ne me sera pas transmis, pas même anonymisé, jusqu'à la mi-janvier 2019, date à laquelle j'apprendrai incidemment qu'en fait, c'est Monsieur le Proviseur qui avait demandé à ces parents de le rédiger, avec la promesse :

- que je n'en connaîtrais jamais l'origine,
- qu'il servirait à demander des moyens supplémentaires pour la classe
- qu'il justifierait une intervention de l'Inspection pour constater les manquements du professeur incriminé ...

### **à la mi-octobre 2018 :**

Un nouveau courrier de parents, dont la liste s'est étoffée puisqu'ils représentent cette fois cinq élèves de la classe, parvient au lycée, à l'Inspection et au Rectorat, avec en pièce jointe le courrier précédent.

Cette fois le ton est à l'ultimatum ! Il faut m'empêcher de nuire, et vite, sinon gare ! On en parle à la Presse !!!

Là encore aucune urgence à me mettre au courant ...

### **le 06/11/2018 :**

J'apprend l'existence de ce courrier lors d'un entretien informel dans le bureau de Monsieur le Proviseur, qui osera me dire :

- qu'il a reçu ce courrier et qu'il ne comprend pas !
- Qu'il me demande de tirer tout cela au clair, et de le tenir au courant !

Il refuse de m'indiquer le nom des élèves concernés malgré mes demandes réitérées.

Je rédige le jour même un courrier à tous les parents de la classe dans lequel je me défends des accusations portées, et je rappelle à chacun que je ne refuse jamais de répondre aux questions des parents de mes élèves. Plusieurs mails de soutien me parviennent.

Je passe également une heure avec la classe à expliquer ma façon de travailler afin de lever les inquiétudes éventuelles. Et je ne dirai pas que « tout semble rentrer dans l'ordre », car, à la vérité, tout me semblait normal avant la lecture du courrier ...

Je fais part au proviseur de tout cela par mail en insistant pour connaître les signataires des courriers ainsi que le contenu du premier courrier.... Sans succès.

### **Mi-décembre 2018 :**

Le Chef d'établissement me convoque dans son bureau, non pour parler de « l'affaire », mais pour me faire part du fait que mes collègues *s'étaient plaints auprès de lui de ne pas me voir*

## *participer à la préparation de l'épreuve commune de 1ère S qui aurait lieu bientôt ...*

Je me déclare très surpris ! Ayant informé le coordonnateur du fait que je ne suivais pas la même progression, je ne voyais pas pourquoi j'aurais émis la moindre remarque sur un devoir commun auquel il m'était impossible de faire participer ma classe puisque nous avions à ce moment un seul chapitre commun dans nos progressions ...

Très surpris aussi que mes collègues aient directement sollicité le proviseur plutôt que de me parler avant ... Ce qui illustre encore la dégradation de la cohésion de l'équipe d'enseignants de maths, et la « complicité plus ou moins consciente » à laquelle je faisais allusion ci-dessus.

Je souligne également que j'ignore où est « la faille » : Le coordonnateur avait-il omis de signaler mon choix de progression ? Le coordonnateur (qui n'avait pas de 1ère S) avait-il été seulement informé du fait que les collègues allaient se plaindre au proviseur ?

Le fait est que je me déclarais d'accord pour éditer mon propre sujet pour que mes élèves aient une épreuve en même temps que les autres et que je n'avais aucune objection à trouver un accord avec mes collègues pour le second DS commun prévu au mois d'avril. À cette date, l'intersection de nos progressions serait nécessairement plus étoffée ...

### *mi-janvier 2019 :*

Plus rien ne semble bouger dans « l'affaire des courriers » jusqu'aux vacances de Noël, et cette situation ne peut me satisfaire car il est important pour moi d'avoir confirmation qu'elle ne pourra rejaillir à n'importe quel moment sur le thème « Y'a pas de fumée sans feu !... ».

J'insiste pour que le problème soit OFFICIELLEMENT réglé et que l'on rétablisse ma dignité d'enseignant intègre, sérieux, et consciencieux.

Dans cet objectif, et dans la mesure où je ne pouvais croire que des parents qui ne me connaissaient pas à la rentrée puissent de leur propre chef s'en prendre à moi avec une telle violence, *je voulais élucider l'origine de cette réputation de professeur incompétent* ... Je voulais savoir qui me voulait assez de mal pour provoquer cette déflagration en tirant les ficelles et en manipulant ces parents.

C'est ainsi que j'ai insisté pour avoir accès aux courriers originaux, et qu'ayant pris connaissance de la teneur du premier, j'ai exigé de mon proviseur une réponse officielle aux parents dans un courrier dont j'ai adressé copie aux parents signataires.

Et c'est là que tout s'est éclairé !

L'un des parents a compris qu'il avait été manipulé et a demandé des comptes au proviseur. Dans son courrier il fournit des preuves irréfutables qu'il ne s'agit pas d'une invention de sa part, notamment le fait que le proviseur lui avait dit que c'est cette incompétence à finir mes programmes qui l'empêchaient de m'attribuer une terminale S *malgré mes demandes répétées dans des lettres de plusieurs pages* ...

Voilà bien un détail dont le moins qu'on puisse dire *c'est qu'il n'a aucune raison d'être porté à la connaissance de quelque parent d'élève que ce soit !*

*Voilà qui constituerait, en soi, et au bas mot, un manquement du proviseur à son devoir de discrétion* ... Mais on peut aussi, en la circonstance, comprendre que loin d'être une simple « négligence coupable », *cette indiscretion venait appuyer la volonté du Chef d'établissement de donner au parent d'élève qu'il avait au téléphone des raisons plus grandes de s'inquiéter et de répondre positivement à sa suggestion de faire une lettre de signalement, de sorte que je me trouve rapidement au centre d'un conflit mettant en cause la qualité de mon enseignement.*

Cela relève de la perfidie, car on instille l'idée que je fais mal mon travail, alors même qu'on n'a pas fait appel soi-même à l'organe administratif chargé d'évaluer le travail des enseignants, je veux dire l'Inspection ...

On provoque soi-même un incident, qu'on va « laisser pourrir » plusieurs semaines, en faisant mine de le traiter directement par téléphone... Alors qu'au téléphone, on ne fait que l'alimenter !

### Fin janvier 2019 :

Lorsque ce dernier courrier, si éclairant, me parvient, Je me tourne immédiatement vers l'instance de mon administration, qui a la compétence pour enquêter plus avant, pour confronter « en interne » nos informations et nos positions et régler la situation de manière impartiale, sans qu'il soit besoin que la crise se propage ou s'aggrave ...

Bref, je me tourne vers vous, Madame la Rectrice ...

Et là ... Pas de réponse ... Vous me laissez seul dans ma détresse.

J'en déduis que vous avez décidé que cette affaire allait retomber d'elle-même, que vous n'avez pas mesuré à quel point je suis touché au plus profond de moi par toute cette histoire. Touché dans ma conscience professionnelle, dans mon honneur, dans ma dignité, et jusque dans mon équilibre mental !

J'en conclus qu'il faut vous convaincre de réagir, et je vous demande de m'accorder, ce qui me semble la moindre des choses : la protection fonctionnelle ...

Silence encore ... deux mois se passent ...

### Avril 2019 :

... Alors je me résous à lancer de moi-même deux procédures contentieuses, de sorte qu'il soit bien établi que « l'affaire n'allait pas retomber d'elle-même » ...

C'est seulement après le dépôt de ma requête contre votre décision de refus implicite que votre lettre du 8 avril me parvient. Et son contenu me blesse, bien au-delà de tout ce que vous pouvez imaginer.

Vous y affirmez que les parents étaient fondés à se plaindre de mes manquements, vous m'enjoignez de ne « pas mettre impunément en cause mon chef d'établissement » ...

Ce courrier m'a tout simplement fait abandonner tout espoir d'un règlement du conflit dans le cadre d'un débat interne, entre gens responsables.

Ce courrier attestera devant la justice qu'alertée sur une situation grave, dans laquelle, sans que l'expression « harcèlement moral » soit employée, *la description vous permettait de craindre cet état de fait*, vous avez choisi de regarder ailleurs.

### Rentrée 2019 :

Toujours pas de terminale S dans mon service ... Dommage ! Avec la réforme des lycées, c'était la dernière occasion ...

Au bout de deux semaines, constatant que vous ne daignez pas apporter la moindre réponse au dossier du tribunal administratif, sans nouvelle de l'avancement du dossier pénal en dénonciation mensongère, je décide d'écrire à Monsieur le Ministre par la voie hiérarchique.

Monsieur le Proviseur sollicite alors un entretien avec moi. Je me rends à cet entretien accompagné d'une représentante de mon syndicat, lui-même étant assisté de son nouvel adjoint.

Alerté par la fin de mon courrier et mon allusion au STRESS Professionnel, il me demandait si je trouvais opportun d'activer le service de médecine de prévention. J'ai répondu par la négative.

Mais cet entretien a duré plus de 40 minutes au cours desquelles, devant témoin, Monsieur le Proviseur a dit des choses qui me semblent révélatrices.

Par exemple, il a dit :

- « *Je ne mets pas en causes vos compétences, [...], mais je ne vous sens pas en capacité de*

*dérouler le programme de terminale S de manière académique. »*

Le contenu du crochet concerne des éloges sur mon niveau en mathématiques, destinés semble-t-il à renforcer le fait que mes « compétences » ne sont pas en cause ...

Voici donc la cause prétendue de mon inaptitude à la Terminale S ? Cela ressemble fort à un préjugé, non ? ... Attendez... une précision arrive sur ce qui a éclairé son sentiment, *sachant qu'il n'est jamais venu assister à l'un de mes cours ...*

- *« Le problème, c'est aussi vos collègue de Maths ... Ceux qui ont des terminales, et qui me disent, de manière informelle, entre deux portes, que vos élèves, quand ils arrivent en terminale ... n'ont pas fait toutes les notions de 1èreS. Alors, ils doivent cravacher ... »*

Et la boucle est bouclée, Madame la Rectrice ... Voilà, à très peu de chose près, les mots que l'on retrouve dans le courrier des parents, l'année précédente !!!

Tout cela montre de manière irréfutable que Monsieur le proviseur *est parfaitement conscient qu'il n'est pas fondé à me refuser systématiquement une terminale S, mais qu'il cherche seulement des prétextes à le faire quand même !*

Cela montre aussi que, si je ne rencontre le proviseur que dans des circonstances « de crise », il n'en est pas de même de certains collègues, à qui il prête une oreille très attentive, au point de prendre ses décisions me concernant à partir de leur simple avis ... La discrimination est de plus en plus évidente !

La suite de ce feuilleton est détaillée au début du présent courrier, il est inutile que j'y revienne.

*Je tiens, en conclusion, quitte à vous paraître péremptoire, à ce que vous reteniez les points suivants ...*

- 1. Je vous demande de tout mettre en œuvre pour que cesse immédiatement le harcèlement moral auquel je suis confronté dans le cadre de mon travail.*
- 2. Je vous rappelle que vous seriez considérée comme responsable si vous décidiez de vous soustraire à cette obligation.*
- 3. J'adresse copie de la présente au CHSCT du Rectorat par le biais de l'Inspecteur Santé-Sécurité-Travail afin de signaler ma situation à cette instance.*

Dans l'espoir de voir prochainement se terminer ce que je vis comme un horrible cauchemar permanent,

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, mes plus respectueuses salutations



Michel RODRIGUEZ